RÉPONSE DU ROEÉ À L'ENGAGEMENT NUMÉRO 1

Engagement n° 1 (demandé par la Régie)

Fournir la source et la date de l'article mentionnant l'étude de l'Institut national de santé publique (INSP) quant à la contamination des chauffe-eau à la légionellose.

Réponse du ROEÉ à l'engagement n° 1 :

Dans la présentation Powerpoint de la preuve du ROEÉ (C-ROEÉ-0018), à la diapositive no. 12 portant sur les charges interruptibles résidentielles, il est écrit que « 20 à 40 % des chauffe-eau électriques seraient contaminés par la bactérie au Québec selon l'INSP ».

En réponse à la demande de la formation au témoin M. Jean-Pierre Finet, voici la source de l'article mentionnant l'étude de l'INSP quant à la contamination des chauffe-eau à la légionellose :

FAUTEUX, ANDRÉ, *La Maison du 21e siècle*, « Chauffe-eau et légionellose : mise en garde », 15 mars 2013, lien URL : https://maisonsaine.ca/sante-et-securite/chauffe-eau-legionnellose-mise-en-garde.html

Par ailleurs, voici la source de l'étude de l'INSP sur la contamination des chauffe-eau électriques à la légionellose. Nous portons votre attention à la page 31 quant aux statistiques exposées dans la présentation Powerpoint de la preuve du ROEÉ (C-ROEÉ-0018) et par le témoin M. Jean-Pierre Finet :

INSTITUT NATIONAL DE SANTÉ PUBLIQUE DU QUÉBEC (INSQ), *Prévention des cas de brûlures et de légionelloses associés à l'eau chaude du robinet dans les résidences privées*, 2e édition, Juin 2003, lien URL : https://www.inspq.qc.ca/pdf/publications/205_PrevBruluresLegionelResidencesPrivees.pdf